



oise@attac.org

A l'attention de Madame ou Monsieur le Maire,
de Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Le 2 octobre 2019

Madame ou Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les élus municipaux,

Le Gouvernement a décidé de procéder à la privatisation des « *Aéroports De Paris* » (ADP) : ce projet touche à des enjeux considérables sur les plans stratégique, économique, écologique et social pour notre pays.

Certes, les privatisations n'ont pas démarré d'hier, mais ce gouvernement accélère ce processus qui s'apparente à une vente à la découpe de la France, avec des parts de plus en plus importantes du patrimoine Français payé par nos impôts, bradés à des intérêts privés : autoroutes, SNCF, Française des jeux, barrages hydro-électriques et donc aujourd'hui ADP (Aéroport de Paris).

L'affaire est si grave que 130 Députés et 118 Sénateurs de différents groupes politiques (EELV, LFI, PS, PCF, Les Républicains ...) ont déposé ensemble un projet de loi référendaire qui a pour objectif de soumettre aux Français « *une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris* ». Pour que la question soit posée aux électrices et aux électeurs, l'étape suivante consiste à réunir 10% du corps électoral national d'ici le 12 mars 2020, comme le prévoit l'article 11 de la Constitution.

Comme l'Etat n'a prévu aucune campagne publique d'informations sur les modalités de demande de ce Référendum d'Initiative Partagée, nous en appelons à votre responsabilité de premier magistrat de votre commune, échelon de la démocratie de proximité, pour sensibiliser vos concitoyens sur cette initiative inédite et pour les aider dans les formalités officielles à remplir :

- 1) En les informant à travers les divers canaux de communication de votre commune (journal municipal, panneau d'affichage municipal, bandeau lumineux d'informations etc...), de l'existence de cette demande de Référendum d'Initiative Partagée, et des formalités officielles à remplir soit sur le site du Ministère de l'Intérieur <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>, soit sur un document CERFA collecté dans une série de communes désignées par la Préfecture.
- 2) En aidant vos concitoyens, notamment ceux ne disposant pas d'ordinateur ou de connexion internet ou peu familiarisés avec ces technologies, à remplir le formulaire en mettant à leur disposition à la Mairie, si possible, une table ou un bureau équipée d'une connexion réseau, éventuellement un ordinateur.

Au passage, la sensibilisation sur cette procédure référendaire peut être aussi l'occasion d'inscription sur la liste électorale de la commune puisque seuls les citoyens inscrits sur les listes électorales peuvent valider leur demande de RIP sur le projet de privatisation d'ADP.

Certain que vous serez sensibles à notre démarche visant à faire vivre la citoyenneté et la démocratie, et restant à votre disposition pour tout échange sur le contenu de ce courrier, nous vous prions, Madame ou Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus municipaux, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif Oise, Thierry Patinet président Attac Oise